

017/2022



Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le 01/08/2022

ID : 059-265903757-20220727-2022_HB_631-DE



[Signature]

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Séance 27 juillet 2022

Nombre de conseillers En exercice... 17 Qui ont donné procuration....1 Présents..... 10 Qui ont pris part au vote.....11	L'an Deux Mil vingt-deux le 27 juillet à 17 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MERLY Claude, Maire.
Date de la convocation : 19/07/2022 Date d'affichage : 19/07/2022	PRESENTS : Claude MERLY, Noëlla BOURDAUDHUI, Jacqueline CRETEUR, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Gilbert HALLUIN, Chantal LEGRAND, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT A DONNE PROCURATION : Mme Catherine KOPEC à M. Claude MERLY ABSENTS EXCUSES : Mmes Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, M. Jocelyn OGER ABSENTS : M. Jean-Claude BRETEZ, Mmes Elizabeth DESMETTRE, Sylvie ROUSSELLE

Délibération N°2022/9**OBJET : Partenariat avec place des énergies**

En 2019, les Français ont dépensé en moyenne 1602 € pour les dépenses d'énergie de leur logement, soit près de 9% de leur budget de consommation. Une proportion qui a fortement augmenté avec les hausses des tarifs de l'électricité et du gaz observées en 2021.

Cette forte tendance haussière des prix impacte directement les particuliers et leur porte-monnaie, surtout pour les ménages les plus modestes.

Pour lutter contre cette précarité financière et énergétique le CCAS de Marchiennes va mettre en place un partenariat avec Place des Energies pour faire baisser les factures de gaz et d'électricité de ses habitants et commerçants.

Place des Energies un prestataire expert et confirmé négocie les meilleurs tarifs auprès des fournisseurs afin de proposer à ses clients l'offre la plus adaptée à leurs besoins à destination de tous les habitants.

Une réunion publique se déroulera donc le 13 septembre 2022 et à l'issue de cette dernière des permanences seront mises en place.

Vote du Conseil d'Administration : Adopté à la majorité

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 1 Madame Sylvie LESSELINGUE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 pour extrait conforme,



Le Président du CCAS,
 Claude MERLY

[Signature]